

Le circuit de Bellaigues

Distance

↔ 13 km

Durée

🕒 3h45

Difficulté

📊 Modéré

Dénivelé

📈 +310 m

Balissage

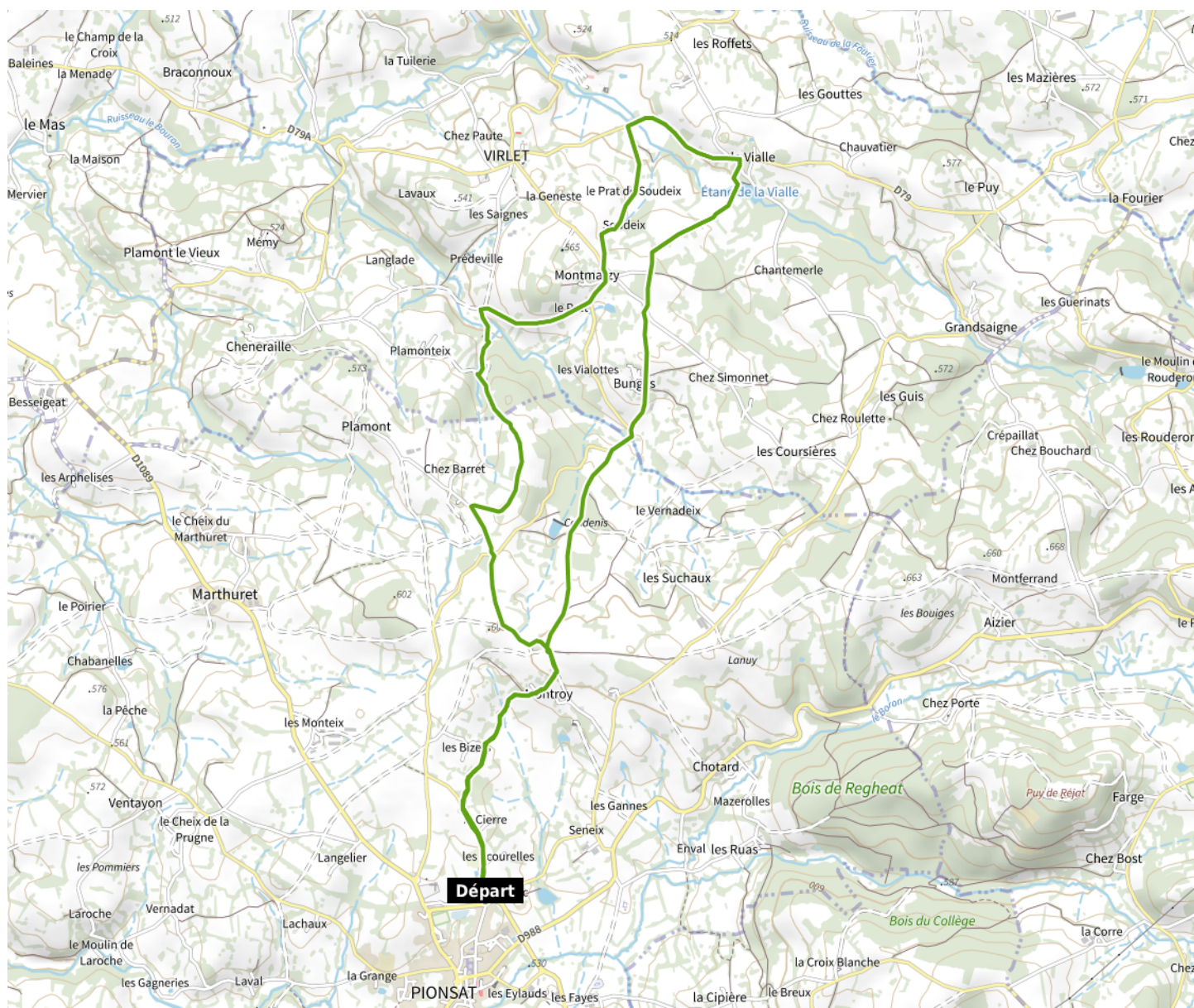
🟡 Jaune

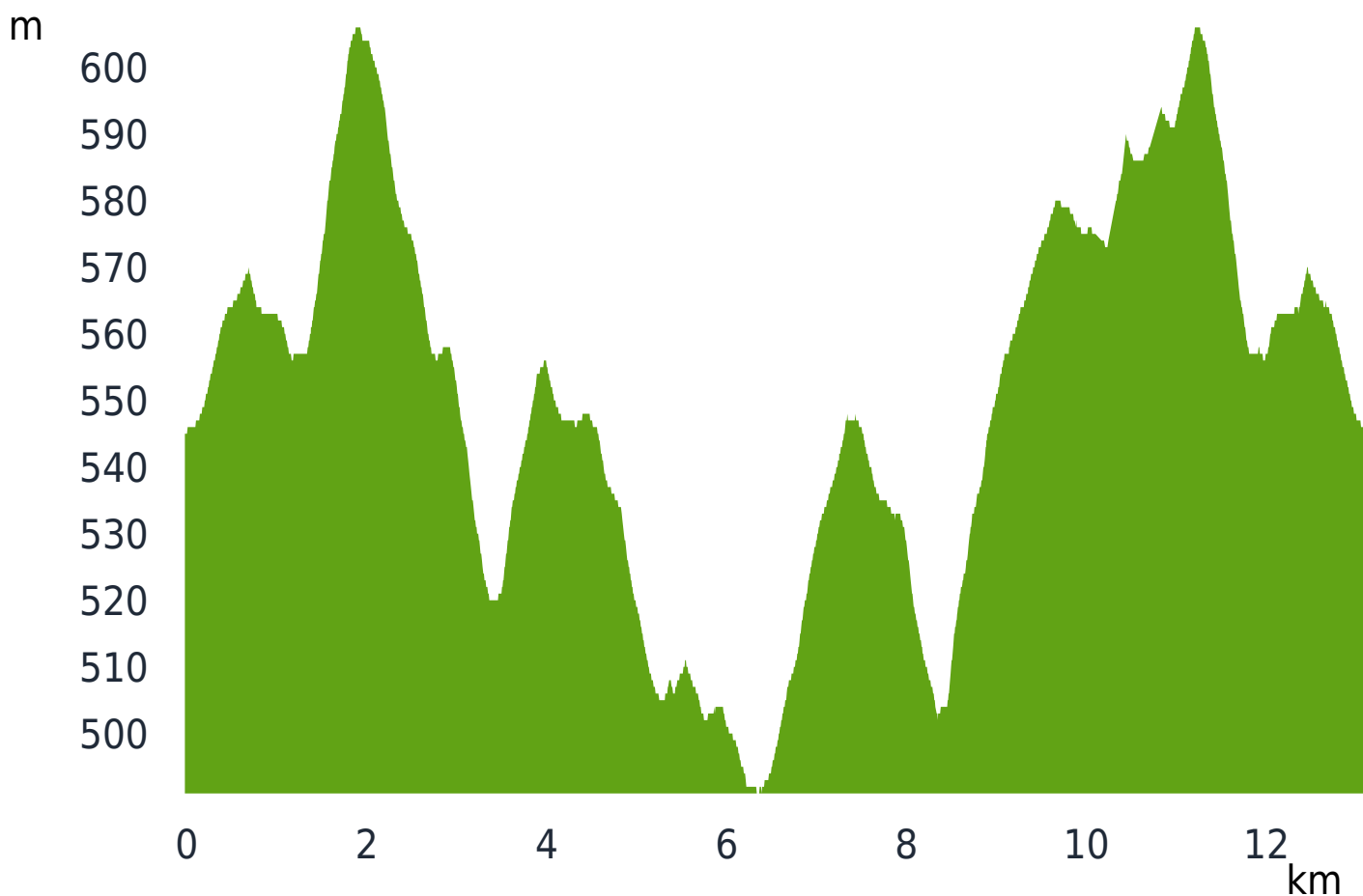


Chiens autorisés — Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse en raison de la présence de troupeaux.

Présence de troupeaux et chiens de protection

Itinéraire





Point de départ

Ville de départ

Pionsat

Adresse de départ

Devant l'ancienne gare sur la D227
63330 Pionsat

Accès au point de départ

De Riom prendre la direction Châtel-Guyon et rester sur la D227 jusqu'à Pionsat.
Devant l'ancienne gare.

Description du parcours

Depuis Pionsat et son écrin de verdure, le circuit évolue entre bois, haies et pâturages. Entre les ondulations du relief on découvre l'étang de la Vialle et le vallon de la Ganne qui apportent une note aquatique à cette balade.

Détail du parcours étape par étape

Étape 1 : Du panneau de départ situé sur le bas côté de la D227 devant l'ancienne gare, suivre Virlet. Prendre à droite vers "Les Bizets" ; dans le hameau continuer à gauche. À l'intersection, se diriger à gauche jusqu'à la croisée de quatre chemins.

Étape 2 : Aller en face en direction du pylône antenne-relais. À l'intersection, prendre à gauche et continuer jusqu'à la route. La suivre à droite, puis la quitter en direction de "Bunges". Ignorer les chemins adjacents, et au carrefour aller en face vers la croix. À l'intersection continuer tout droit. À l'étang de Vialle, se diriger à gauche jusqu'à la D79.

Étape 3 : Partir à gauche (Monastère de Bellaigues sur la droite) sur 750 m et virer à gauche vers "Le Prat de Soudeix". Ignorer les chemins à gauche, et à l'intersection, prendre la D103 à gauche. Au panneau "Le Prat" quitter la route à droite. À l'intersection emprunter à gauche le chemin herbeux. Au sommet de la côte, laisser le chemin à gauche et poursuivre jusqu'à l'intersection.

Étape 4 : Monter à gauche, et rester sur le chemin principal. À l'intersection des routes se diriger à gauche, traverser la D103, et suivre le chemin en face. En haut de la côte (vue sur la campagne des Combrailles) rester à gauche et au niveau de la ligne électrique emprunter le sentier à gauche qui rejoint le point 1. Revenir au point de départ par le même itinéraire qu'à l'aller.

Randonnée proposée et gérée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme - PDIPR.